



# Municipalité de Rivière-Saint-Jean

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 04-26

### PRÉVENTION DES INCENDIES

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE** par la soussignée, directrice adjointe, de la municipalité de Rivière-Saint-Jean:

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean a procédé à l'adoption du Règlement numéro 04-26, relatif à la prévention des incendies;

**QUE** le règlement numéro 04-26 sera officiellement en vigueur ce 5 mai 2026;

**QUE** le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Rivière-Saint-Jean situé au 434, rue Saint-Jean aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité;

**DONNÉ À** Rivière-Saint-Jean, ce sixième jour du mois de mai deux mille vingt-six.

*Mylène Poirier*

Mylène Poirier  
Directrice adjointe

---

### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, Mylène Poirier, Directrice adjointe de la municipalité de Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis promulgation concernant le règlement numéro 04-26 aux endroits prévus par le conseil municipal.

- Bureau municipal
- Salle municipale
- Site internet officiel de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce sixième jour de mai 2026.

*Mylène Poirier*

Mylène Poirier  
Directrice adjointe